

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le 28 mars 2025 à Malabo (République de Guinée Equatoriale), sous la présidence de Monsieur IVAN BACALE EBE MOLINA, Ministre des Finances, de la Planification et du Développement Economique de la République de Guinée Equatoriale.

Au cours de ses travaux, le Comité Ministériel a examiné l'état de mise en œuvre des résolutions et décisions de ses précédentes sessions, et a pris connaissance de la conjoncture économique de la CEMAC ainsi que des perspectives à court et moyen termes.

Il a également pris acte des évolutions récentes dans le cadre de la coopération entre les Etats membres de la CEMAC et le Fonds Monétaire International (FMI), ainsi que de la situation des pays relevant de la juridiction du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABAC) inscrits sur la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI).

Enfin, le Comité Ministériel a ratifié les comptes de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) au titre de l'exercice 2024 et approuvé l'affectation du résultat net bénéficiaire.

Concernant la réglementation des changes de la CEMAC, le Comité Ministériel a réaffirmé l'application effective du dispositif relatif aux fonds de restauration des sites (Fonds RES) à compter du 30 avril 2025, conformément à la résolution de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC du 16 décembre 2024. /-

Le Président du Comité Ministériel,



IVAN BACALE EBE MOLINA